3101

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple -Un But - Une Foi

AGENCE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

AFDS

Immeuble EPI Rue 1x Boulevard du Sud Point E BP 16 324 Dakar - Tel : 865 22 56 – Fax : 865 23 76

PROJET FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
Crédit IDA n° 3446-SE

Composante 2
« APPUI A LA MICRO FINANCE »

RAPPORT D'ACHÈVEMENT ET DE CLÔTURE DES ACTIVITÉS DE LA COMPOSANTE 2

DU PROJET FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Juin 2006

SOMMAIRE EXECUTIF 3
I. PRESENTATION DE LA COMPOSANTE 6
1.1 Objectifs de la composante 6
La Composante « Appui à la Micro Finance » comprend deux sous composantes : 6
1.2 Moyens mis en œuvre 6
1.3 Stratégie et démarche 7
1.4 Processus de mise en oeuvre 8
1.5 Cycle de préparation, de soumission et d'approbation des sous projets 8
1.6 Processus d'appui aux SFD 9
1.7 Analyse de la stratégie de mise en œuvre 10
II. CADRE DE RESULTATS DE LA COMPOSANTE 10
2.1. Les résultats attendus 10
2.2. Indicateurs de résultats 11
III. EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA COMPOSANTE 11
3.1. Zones d'intervention 11
3.2. Exécution technique de la composante 2.1 11
3.2.1 Les institutions de la première génération 13
3.2.2 Les institutions de la deuxième génération 14
3.3. Exécution technique de la sous composante 2.2 14
3.3.1 Les opérateurs 14
3.3.1.1. Les OAMF première vague 15
3.3.1.2. Les OAMF de la deuxième vague 15
3.3.2. Niveau d'exécution des sous projets 15
3.3.2.1 Etat des cinq premières régions 16
3.3.2.2. Etat d'avancement des Sous Projets Ziguinchor 17
IV. ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET 17
4.1. Impact de l'appui aux SFD 17
4.1.1 Impact sur les produits et services offerts 18
4.1.2 Impact sur les performances des SFD sur l'épargne et le crédit 18
4.1.2.1 Evolution du nombre de bénéficiaires 19
4.1.2.2. Evolution de l'épargne 21
4.1.2.3. Evolution du crédit 22
4.1.3 Impact sur l'accessibilité et la portée 22
4.1.4. Les contraintes relevées 23
4.2. Impact sur le renforcement de la dynamique communautaire et du capital social 23
4.3. Impact sur la responsabilisation financière des communautés 24
4.4. Impact sur la création de richesse 27
4.5. Impact sur la satisfaction des besoins de base 28
4.6. Impact sur le partenariat 28
4.7. Impact sur la durabilité et la pérennisation des sous projets 28
4.7.1. Mise en place d'une fédération des producteurs de maïs dans la région de Fatick 28
4.7.2. Mise en place d'une fédération des emboucheurs de la région de Kaolack 29
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 29

SOMMAIRE EXECUTIF

Le présent rapport est relatif au bilan de la Composante II « Appui à la Micro finance » du Projet de Fonds de Développement Social (PFDS). La finalité est de présenter les résultats de la Composante, d'identifier les contraintes et de capitaliser sur les leçons apprises susceptibles de constituer la contribution du PFDS dans les stratégies de lutte contre la pauvreté par le biais de financement d'activités génératrices de revenus (AGR).

L'intervention du Projet durant les cinq (5) dernières années a couvert les régions de Dakar, Fatick, Kaolack, Kolda et Louga avec 472 sous projets financés pour un montant de **1 832 406 CFA**. Les secteurs les plus touchés sont l'élevage avec **46%**, le commerce **28%**, l'agriculture **10%** et la transformation de produits **13%**. De même, le programme a permis de réaliser dans la région de Ziguinchor 30 sous projets avec 17 en exécution pour un montant de **53 457 953 FCFA** et 13 SP en cours de démarrage.

Le Programme a permis une amélioration de l'accessibilité des groupes vulnérables aux SFD
L'appui pour les institutions de microfinance se chiffre à **272 667 800 FCFA** pour **13 SFD**. Cet appui a permis d'ouvrir **17 guichets**, de réfectionner **5 sièges** pour mieux l'assurer la sécurité des ressources financières et rapprocher les distances par la mise à disposition de matériels de transport **(2 pirogues, 8 motos et 3 véhicules)**. La domiciliation des financements dans les Structures Financières Décentralisées (SFD) a beaucoup contribué à la sécurisation des ressources financières mises à la disposition des bénéficiaires. Elle a été également l'occasion pour beaucoup de cibles d'avoir des contacts avec les SFD. Ainsi, le niveau des membres a augmenté en moyenne de **25%** pour les SFD de la seconde génération alors celui de DJOMEC a atteint **900%.** Tandis que le niveau de l'épargne s'est accru en moyen de **72%** pour les SFD de la seconde vague, il a augmenté de **938 %** pour DJOMEC depuis la signature du protocole et sa production de crédit a évolué de **556 %** et alors que pour les autres SFD, elle est de **67%**.

Responsabilisation des bénéficiaires
L'une des principales forces de la démarche du Projet réside dans la responsabilisation des bénéficiaires dans le choix de leurs activités génératrices de revenus. Cette implication est salutaire quand on sait que le manque de pouvoir de décision est une des dimensions de la pauvreté. Grâce à l'appui technique par le biais des Opérateurs d'Appui à la Micro finance recrutés par le Projet, les cibles ont procédé elles-mêmes au diagnostic de leurs besoins en activités productives. Ainsi, **577 DSP** ont été choisies, formulées et déposées par les communautés de base. Le choix s'est pour la plupart autour des potentialités locales en tenant compte de la rentabilité des activités et des principales contraintes qui ont entravé dans le passé leurs possibilités d'expansion économiques. En plus, lors de l'exécution de ces sous projets, les OCB ont eu à manipuler directement plus de **1,5 milliards** virés à leur profit à travers les institutions de microfinance pour les **472 sous projets** effectivement financés.

Une implication des techniciens locaux dans la mise en œuvre de l'approche
Les Services Déconcentrés de l'Etat sont forment impliqués dans le ciblage des localités pauvres de chaque région et ensuite par l'évaluation des DSP soumis par les bénéficiaires. Les DSP ont été évalués aussi bien par des commissions de bureaux que par de sessions de terrain.

Un impact positif du renforcement des capacités des bénéficiaires
Avant le virement des fonds de l'AFDS, des sessions de formation en gestion de base (FGB) ont été organisées à l'intention des membres dirigeants des OCB porteuses des sous projets. Au total, **8 572** participants ont été formés en FGB et s **1 421 personnes** pour les formations spécifiques. Les ateliers

de formation ont induit sans conteste des améliorations notoires dans les pratiques de gestion des AGR.
En plus, l'appui institutionnel apporté aux SFD a permis de former **dix sept (17) SFD** en élaboration de plan d'affaires selon le modèle du CGAP avec le Cabinet REMIX. Ces formations ont permis à ces structures de disposer des business plan, document indispensable pour la recherche d'un partenariat.

Une mise en place des stratégies de pérennisation des AGR
Elle s'est traduite par l'ouverture de sous comptes dans les IMF en vue un matelas financier pour faire aux besoins en fonds de roulement et éventuellement accroître leur capacité de production. C'est ainsi que **379 760 089 FCFA** sont logés dans les comptes courants et **27 364 927 FCFA** dans les comptes d'épargne.

Pour renforcer la pérennisation et la dynamique organisationnelle des bénéficiaires **deux (2)** organisations faîtières ont mises en place par les OCB : **la fédération des emboucheurs de Kaolack (FEDERGEM) et la fédération des producteurs de maïs de Fatick**. Ces organisations ont été mises en place pour contribuer à la pérennisation des activités en vue réduire les coûts d'intervention, de renforcer leur filière d'intervention et de bénéficier de manière commune des appuis des autres partenaires.

INTRODUCTION

Le projet « Fonds de Développement Social » est un programme, mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque Mondiale, dont l'objectif global est de contribuer à la réduction de la pauvreté. L'un des objectifs du Projet qui consiste à améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes par la promotion et le financement d'activités génératrices de revenus, sera opérationnalisé dans le cadre de la Composante 2 durant cinq (5) ans de mise en œuvre.

La consolidation et la création d'un tissu économique se sont faites à travers le renforcement de **treize (13)** Structures Financières Décentralisées (SFD) et le financement de **472** sous projets dans le domaine des activités génératrices de revenus (AGR) dans les **525** villages et quartiers cibles du Projets.

Ces résultats sont acquis grâce un mode opératoire qui repose sur les principes de transparence, d'équité et de responsabilisation des communautés de base dans tous les cycles des sous projets.

Les activités économiques réalisées dans le cadre de la Composante ont touché essentiellement l'élevage, l'agriculture, le commerce et la transformation de produits. Les activités comme la pêche, l'artisanat, la couture, la restauration, le transport et les nouvelles technologies de l'information ont été financées avec une faible proportion.

La mise en œuvre de ces activités a conduit à la réalisation de programme de formation spécifique en plus de la formation en gestion de base (FGB) pour une meilleure maîtrise des sous projets financés. Ces formations concernent les techniques d'élevage, d'agriculture, d'entretien et de gestion des moulins et de gestion des stocks.

Le présent rapport fait le bilan des réalisations de la Composante durant toute la durée d'exécution du Projet. Il s'articule autour des résultats réalisés, l'analyse des impacts, les principales contraintes identifiées et les leçons apprises en vue de les capitaliser et de formuler des recommandations.

I. PRESENTATION DE LA COMPOSANTE

1.1 Objectifs de la composante

- L'objectif de la **Composante 2** est d'accroître la possibilité, pour les individus et groupes vulnérables des communautés pilotes ciblées par le Projet, d'avoir accès au crédit et aux opportunités économiques en offrant un soutien aux structures financières décentralisées (SFD) et en finançant des activités génératrices de revenus (AGR).

La Composante « Appui à la Micro Finance » comprend deux sous composantes :

- Une sous-Composante 2.1 : « Renforcement des capacités des SFD» qui vise à renforcer les capacités de SFD sélectionnées par un appui institutionnel et organisationnel, en vue de leur permettre d'améliorer leurs services d'épargne et de crédit au profit d'un plus grand nombre de pauvres, de diversifier leurs activités et services, d'accroître leur capacité de gestion afin de rendre plus performantes leurs structures de gestion ;

- Une sous-Composante 2.2 : « Financement des activités génératrices de revenus » qui appuiera des groupes au sein des communautés pauvres par la mise à leur disposition de ressources pour financer, à certaines conditions, les investissements nécessaires à la réalisation de leurs activités génératrices de revenus.

1.2 Moyens mis en œuvre

La mise en oeuvre des sous projets a nécessité une implication de l'ensemble des acteurs que sont l'Etat, l'IDA et les OCB bénéficiaires des sous projets. C'est ainsi que le financement d'un sous projet nécessite 8 000$ avec un apport des communautés de base 10 % avec l'appui d'un opérateur recruté par le Projet pour les accompagner depuis l'identification jusqu'à l'auto évaluation des sous projets.

1.3 Stratégie et démarche

La stratégie adoptée a consisté à développer un partenariat entre les institutions de microfinance et les communautés les plus pauvres en vue de faciliter leur accès au crédit et aux opportunités économiques.

C'est ainsi que le Projet apporte un appui institutionnel et organisationnel aux SFD proches des communautés et intéressées à participer au projet pour qu'elles développent des produits financiers adaptés aux individus et groupes pauvres. Cet appui se traduit par le financement des activités de renforcement de capacités des SFD, la prise en charge des coûts d'expansion de la SFD, la formation en gestion à la base et l'appui organisationnel aux communautés et groupes pauvres pour les rendre éligibles aux financements des SFD. Les SFD renforcées utiliseront leur propres fonds pour accorder des petits crédits aux individus ou groupes qui auront reçu au préalable la formation et l'assistance du projet.

Par contre, dans les communautés les plus pauvres qui ne sont pas couvertes par les SFD, la composante appuie le financement d'activités génératrices de revenus (AGR) pour ces communautés

ou groupes. La communauté ou le groupe soumet à l'AFDS, par l'intermédiaire d'un opérateur d'appui à la microfinance (OAMF), un projet productif à condition de fournir 10% du coût du projet dont 5% en espèces. La mobilisation de cet apport se fait dans une institution financière tout comme le financement du projet et les produits générés par l'exploitation seront domiciliés dans ce compte. La formation en gestion à la base est obligatoire dans le cadre de cet appui.

Cette approche permet aux communautés de base d'être informées de l'existence des SFD et de développer un partenariat dès le début de l'appui de l'AFDS en vue d'assurer la pérennisation des activités financières par l'implication de ces instituions en plus de l'assistance des OAMF.

1.4 Processus de mise en oeuvre

La stratégie d'exécution du Projet repose sur le transfert aux communautés de base la responsabilité de l'identification, la formulation, la mise en oeuvre le suivi et l'évaluation interne de leur propre Sous-Projet.

- Evaluations Participatives des Besoins (EPB) : Dans le cadre de l'approche Faire-Faire, l'une des missions réalisées par les OAMF a consisté à faciliter l'expression par les communautés de leurs besoins prioritaires. L'identification de ces besoins prioritaires devait se faire selon des processus de planification participative impliquant toutes les couches de la population y compris les groupes vulnérables.

- Elaboration des Demandes de Sous-Projets (DSP) : Les DSP sont élaborés par les communautés avec l'appui des OAMF pour répondre aux besoins prioritaires identifiés lors des EPB et déposées à l'AFDS pour financement.

- Evaluation des DSP : Elles sont évaluées par les Comités Techniques d'Evaluation installés dans chaque région d'intervention du projet avant l'approbation par la Direction Générale de l'AFDS.

- Signature d'Accords de Sous-Projets (ASP) : Les Sous-Projets approuvés font l'objet de signature d'accords entre le Directeur Général de l'AFDS et le (la) Président(e) du Comité de Gestion de l'OCB bénéficiaire. Ces accords fixent les conditions de mise en œuvre des Sous-Projets et les responsabilités de chaque partie dont pour l'AFDS, la mise en place des fonds dans les comptes des OCB ouverts dans des institutions financières.

- Le renforcement de capacités par des séances de formation, d'information, de communication et de mobilisation sociale, en vue d'assurer une mise en confiance des populations par rapport aux approches de l'AFDS concernant la composante 2, ainsi que son processus de mise en oeuvre ;

- Exécution des Sous-Projets : L'exécution des Sous-Projets relève des communautés qui procèdent aux activités d'achat et de vente, choisissent toutes les structures ou personnes pouvant leur faciliter la mise en œuvre, selon des procédures simples et transparentes.

1.5 Cycle de préparation, de soumission et d'approbation des sous projets

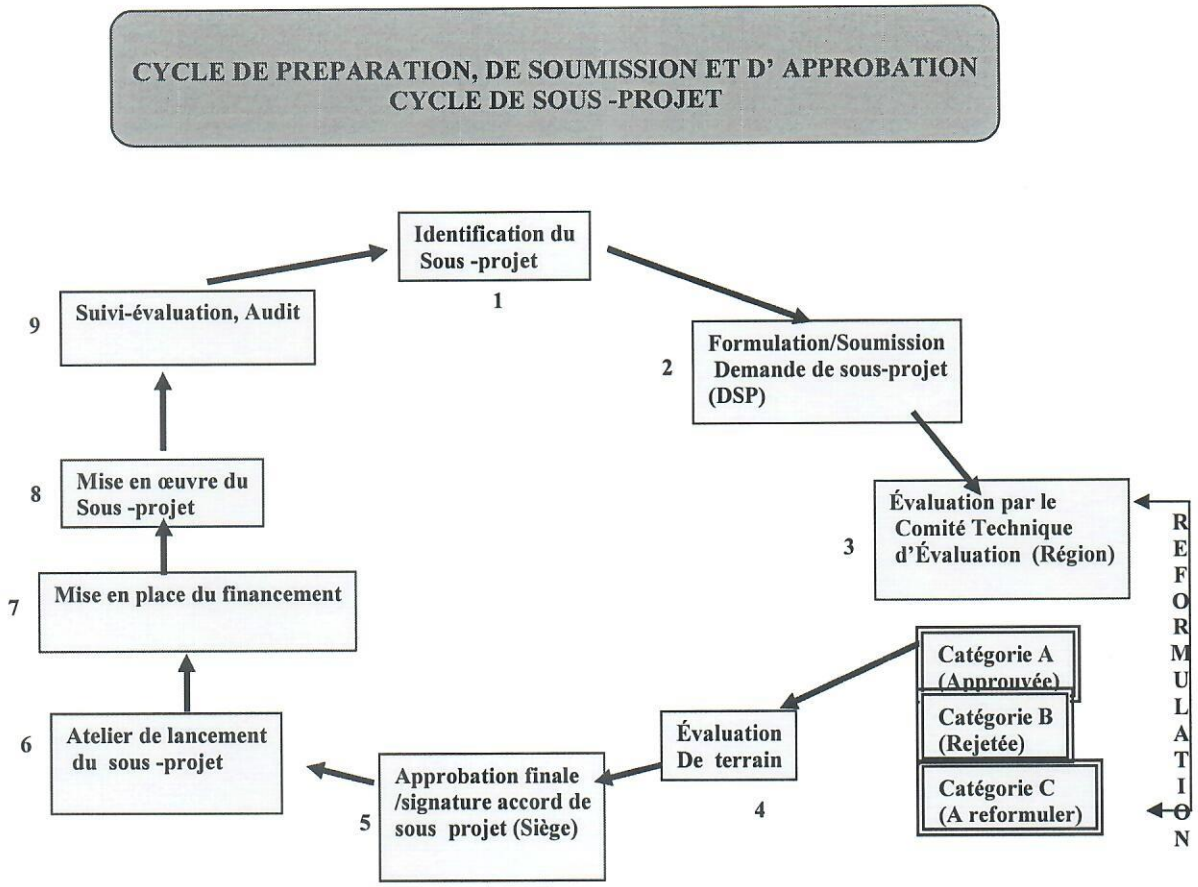

1.6 Processus d'appui aux SFD

Le renforcement des SFD obéit elle aussi à une logique de responsabilisation des institutions dans la définition des plans d'affaires et de leur mise en oeuvre. Le processus de sélection utilisé auparavant a été réadapté, car la méthode de sélection utilisée (sélection basée sur la qualité et le coût) considérait les SFD comme des consultants plutôt que des bénéficiaires d'un appui institutionnel. En vue d'éviter les obstacles dans la mise en œuvre, la méthodologie utilisée repose désormais sur la performance des orientations définies dans le plan d'affaires et se résume comme suit :

- Lancement de la sollicitation d'intérêt
- Etablissement d'une liste restreinte
- Formation des gérants et dirigeants à l'élaboration des plans d'affaires
- Dépôt des plans d'affaires
- Evaluation et sélection des SFD sur la base des capacités à la qualité du portefeuille, à l'efficacité, à la rentabilité, l'expérience et la situation juridique de la SFD
- Notification et signature des accords
- Mise en oeuvre des plans d'affaires
- Suivi- évaluation des activités réalisées

1.7 Analyse de la stratégie de mise en œuvre

Amélioration de la stratégie d'appui aux SFD

Le mode de sélection qui était fixé dans le dossier de consultation des SFD (sélection basée sur la qualité technique et le coût) s'il était conduit à terme, ne permettait de retenir qu'une seule SFD parmi toutes celles qui sont qualifiées pour exécuter la mission. Or, l'objectif de l'AFDS est d'appuyer toutes les SFD ayant proposé un plan d'affaires satisfaisant au regard de l'objectif qui est de leur permettre d'améliorer leur capacité à offrir des produits et services adaptés à la clientèle pauvre.

Lors de la première phase de sélection en avril 2002, les plans d'affaires soumis par les SFD représentaient plus un catalogue de besoins qu'à des plans d'affaires qui prend en charge les orientations stratégiques et opérationnelles de l'institution en vue d'assurer sa pérennité et définir les politiques et moyens pour atteindre les plus pauvres.

Face à ces contraintes, le Projet avec l'accord de l'IDA a revu la stratégie d'appui des SFD en **octobre 2002** en abandonnant la méthode SBQC au profit du choix basée sur l'évaluation des performances des institutions. Cela se traduit d'abord par l'établissement de la liste restreinte établie à la suite d'une manifestation d'intérêt sur la base la vision, des résultats et des performances réalisées durant les trois d'exercice.

Les SFD retenues devront subir une formation à l'élaboration de plan d'affaires instrument essentiel à toute institution de microfinance avant la sélection définitive avec l'appui de la Cellule AT/CPEC du Ministère des Finances comme partenaire et membre du comité d'évaluation.

Revue de la stratégie d'appui aux OCB

La stratégie de mise de la sous composante 2.2 a été revue au niveau de trois axes :

1. ***Le recrutement d'opérateurs firmes*** : la première vague de sous projets a été conduit avec l'appui d'opérateurs firme. Ils avaient en charge d'accompagner les OCB depuis la phase évaluation participative des besoins, la mise en œuvre et le suivi des sous projets sur une période de 24 mois sur 46 villages d'intervention en moyenne. Avec le mode de sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC), nous étions arrivés avec un coût moyen de **111 668 831 FCFA**. Ainsi, le coût d'appui pour une OCB représentait **2 384 815 FCFA** voire plus de plus de **50%** sur la subvention accordée aux communautés de base de 8 000$ (4 400 000 FCFA). Pour des raisons d'efficience et d'efficacité, le Projet a préféré recruter lors de la seconde vague des sous projets des consultants individuels pour un coût moyen de **500 000 FCFA** par projet pour une période de trente (30) jours. Les activités d'appui de mise en oeuvre et de suivi sont assurés par les SDA, les relais, les SFD et le partenariat entre le Projet avec d'autres institutions comme ANCAR et PAPEL.

2. ***L'évaluation des SP par un Expert Indépendant*** : le processus de sélection et d'évaluation des sous projet nécessitait un premier niveau d'évaluation par un Expert Indépendant. Le recrutement de l'Expert est fait sur la base du domaine des sous projets proposés en financement. Le rôle de l'Expert est de procède une évaluation des capacités organisationnelles et de gestion de chaque communauté ou groupe ciblé, en tenant compte notamment du réalisme de la proposition, de la cohérence et de la faisabilité des objectifs visés et du plan de renforcement des capacités proposé par chaque projet d'AGR.

L'évaluation de l'expert se fera aussi bien sur la base des documents soumis par les bénéficiaires potentiels que sur la base de visites de terrain. Au terme de cette évaluation, l'Expert soumet un rapport et des recommandations à l'AFDS. Sur la base du rapport de l'Expert, un Comité Technique d'Evaluation Technique (CTE) est mis en place au niveau régional pour procéder à l'évaluation des Propositions de Sous-Projets AGR, de la proposition de l'OCB, de la liste des critères d'éligibilité, et de l'évaluation des capacités de la communauté. Ce travail se fait aussi bien sur la base des documents que des visites de terrain auprès de OCB. Pour des raisons de coût et célérité, seule l'évaluation du CTE a été retenu d'autant plus que le comité est composé par les représentants des SDA qui ont en charge les secteurs où évoluent les sous projets comme l'agriculture, l'élevage, la pêche, le développement communautaire.

3. ***La suppression de l'Association d'Epargne et de Crédit (AEC) :*** La mise en oeuvre des sous projets nécessitait la création, au sein de la communauté, une Association d'Epargne et de Crédit (AEC) pour, dans un premier temps, collecter les ressources générées par l'AGR pour recouvrer le coût de l'investissement initial de l'AGR et, faire en sorte que cette AEC ouvre un compte dans une SFD existante pour, dans un deuxième temps, que la SFD puisse offrir des services et des produits financiers aux membres de l'AEC à taux acceptable pour le développement de l'AEC. L'AEC devait également développer des accords contractuels avec une ou des SFD existantes pour éventuellement, servir d'intermédiaire financier entre ces SFD et les propres membres de l'AEC. Cette approche a été abandonnée lors de la mission de supervision de juillet 2004 vu que sur le plan institutionnel, une AEC n'est pas reconnue par la loi. En plus, les ressources mises à la disposition des OCB doivent servir à créer un capital de démarrage pour une activité économique et le retrait de ces fonds au profit de l'AEC risque de compromettre la viabilité des activités financées.

II. CADRE DE RESULTATS DE LA COMPOSANTE

Le cadre de résultat est conçu autour des résultats attendus et des indicateurs d'activités et d'impact.

2.1. Les résultats attendus

Le programme prévisionnel se présente comme :

Sous composante 2.1	**Année 1**	**Année 2**	**Année 3**	**Total**
Nombre de sous projets SFD	5	7	5	17
Budget prévisionnel (en millier USD)	190	194	198	582
Sous composante2.2				
Nombre de Sous-Projets AGR	54	111	226	392
Budget prévisionnel (en millier USD)	435	887	1 810	3 133

2.2. Indicateurs de résultats

- Au moins 50 % des 525 communautés cibles (263 OCB) ont reçu une assistance technique dans le cadre des sous-projets AGR représentent une clientèle future viable pour les SFD

- Au moins 75% des bénéficiaires (395 OCB) à l'échelon communautaire sont informés des opportunités économiques, des possibilités de financement au plan local et du système de marketing
- Au moins 30% (472 OCB financées sont membres une mutuelle) des groupes vulnérables au sein des OCB financées ont accès aux services de micro-finance

III. EXECUTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DE LA COMPOSANTE

3.1. Zones d'intervention

Le Projet PFDS s'était fixé comme objectif initial la couverture de **300** communautés de base dans les cinq régions ciblées par le PFDS que sont, Louga, Kaolack, Fatick, Dakar, Kolda. Cet objectif a été revu à la hausse dès la troisième année d'intervention. Ce qui explique que le nombre de communautés villageoises et de quartiers cibles passe de **300** à **525** puis **578** auxquels s'ajoutent les **74** communautés touchées par le Programme Casamance (cf bilan composante 1)..

3.2. Exécution technique de la composante 2.1

Pour bénéficier de l'appui de l'AFDS, les SFD intéressées doivent produire à travers une manifestation d'intérêt un dossier comprenant les objectifs, la stratégie définie pour lutter contre la pauvreté, le plan de croissance et les résultats obtenus. Ces SFD sont retenues sur la base des critères relatifs à la qualité du portefeuille, à l'efficacité, à la rentabilité, l'expérience et la situation juridique de la SFD.

Les SFD sélectionnées ont suivi un programme de formation sur la préparation et l'élaboration de plans d'affaires et déposer un business plan acceptable pour financement. Cette séance de formation a permis définir les étapes d'un plan stratégique en suivant une approche de marché et les appliquer à leurs institutions, de définir une stratégie, d'établir un plan opérationnel sur la base de cette stratégie, d'évaluer l'institution, en identifiant ses forces et faiblesses, de définir une stratégie et établir un plan opérationnel sur la base de cette stratégie et d'analyser les facteurs clés déterminants de la pérennité

A la suite de cette formation, la sélection s'est faite sur la base de l'appréciation des plans d'affaires par un comité d'évaluation avec l'appui de la Cellule AT/CPEC.

3.2.1 Les institutions de la première génération

La mutuelle DJOMEC et l'ONG FDEA furent les premières institutions à être sélectionnées en décembre 2003 parmi 10 SFD lors de la première vague. Seule la mutuelle de DJOMEC a pu mettre en exécution son plan d'affaires. Le protocole d'accord avec FDEA a été résilié en décembre 2004 faute de réalisations. A ce jour, le niveau d'exécution du plan d'affaires de DJOMEC se traduit comme suit :

Tableau 1 : Niveau d'exécution du plan d'affaires de « DJOMEC »

DJOMEC	Objectifs à atteindre dans le cadre du Plan d'affaires	Réalisation au 31/12/2004	Réalisation au 30/12/2005	Au 31/04/06	Cumul
Nombre d'adhérents	1 565	5 033	6 781	7 065	18 879
Volume d'épargne	129 888 907	472 850 995	641 381 736	576 856 280	1 691 089 011
Nombre de prêts accordés	1 820	4 651	5 404	1 962	12 017
Volume de crédits	158 065 000	465 307 455	804 967 933	226 368 521	1 496 643 909

Finalement, « La Mutuelle d'Épargnes et de Crédit du Djoloff (DJOMEC) a été la première mutuelle à mettre en œuvre son plan d'affaires qui porte comme priorité le financement des AGR conduit par les couches vulnérables et les communautés vivant en milieu rural. Un accord de financement approuvé par l'IDA en décembre 2003 a pu être signé avec la Mutuelle d'épargne et de crédit du Djoloff de Linguère : **DJOMEC** pour un montant de **Cent quatre millions vingt quatre huit cent francs (104 024 800 FCFA).** Ce financement a permis l'ouverture de trois (3) guichets (Barhkédji, Gassane et Lougré Thiolly), le renforcement du siège de la mutuelle, l'amélioration du système de gestion de cette SFD et l'extension de nombre de clients dans les zones d'intervention du projet.

Dès la signature de l'accord de partenariat, Djomec a mis en place, sur ses fonds propres, un produit de crédit dénommé ''AFDS'' de 50 000 FCFA par personne a touché prés de **3301** personnes et groupements pour un montant de **128 501 250 FCFA**. Djomec a profité de son partenariat avec l'AFDS pour développer son taux de pénétration et son taux de couverture en mettant en place de nouveaux guichets. Elle a introduit de nouveaux produits innovants et accessibles (crédit tontine, crédit marché potentiel, crédit construction d'une durée de 5 ans, crédit rachat de créance, encaissement de chèques, domiciliation de salaires et de pensions, etc.) pour faire face aux besoins de la clientèle qui devient de plus en plus nombreuse compte du renforcement des capacités de l'institution, de son dynamisme et surtout de la mise en partenariat entre les OCB et la mutuelle. C'est ainsi que les OCB ont développé le réflexe de s'adresser aux SFD pour des services financiers plus diversifiés, notamment en matière d'épargne. Le mécanisme de fonctionnement direct dans les comptes de l'OCB a en outre permis de renforcer la sécurité des transactions financières des communautés. Cela a permis également de raccourcir les délais de décaissement par la mise en place des ressources financières en vue de compléter les apports certaines OCB et pour d'autres de démarrer les activités.

L'analyse des données du portefeuille en fin avril 2006 montre une évolution satisfaisante de la mutuelle qui a hissé son niveau d'épargne à **576 856 280 FCFA**. Et le volume de crédit à **1 496 643 909 FCFA**. Ainsi, nous avons un taux de croissance de **938%** pour l'épargne et **556%** pour le crédit.

La densification de son portefeuille et la volonté accrue de toucher les plus de pauvres dans le cadre du plan d'affaires a conduit la mutuelle à mettre en place un produit dénommé « Crédit AFDS » qui consiste à donner à la cible femme. Cette situation lui sera profitable d'ici les années à venir, d'autant plus qu'elle ne sera plus obligée à employer les mêmes efforts pour atteindre cette clientèle qui est déjà acquise. Durant l'exercice 2005, le résultat hors subvention de 32 millions au mois d'octobre 2005.

3.2.2 Les institutions de la deuxième génération

Après la formation en business plan qui est le premier niveau d'appui apporté aux SFD, **12 SFD** ont été sélectionnées et ont signé un accord de partenariat **en mai 2005** sur la base des plans d'affaires en vue de faciliter l'accès aux services de microfinance aux populations démunies. Cet appui a permis la réalisation de **dix sept (17) guichets** de proximité pour mieux desservir les populations à la base. La réalisation de ces guichets favorise l'accès des services financiers aux populations à la base, contribue à sécuriser les fonds des mutuelles aux braquages et incite les populations à avoir plus de confiance aux institutions financières pour leur confier leurs épargnes.

Tableau 2 : Etat d'exécution des plans d'affaires des SFD deuxième vague

N°	Nom SFD	Localisation	Montant financement	Mobiliers et matériels fournis par l'AFDS
1	Keur Ayip KA	Keur Ayip KA	16 002 000	3 000 000
2	GEC Bokk Jom de Boustane Diaw	Gossas	11 010 000	3 240 000
3	MEC des femmes de Foundioungne	Foundiougne	11 110 500	2 840 000
4	Fadec Djambour	Kébémer	12 252 500	1 240 000
5	MECAPP Keur Momar Sarr	Louga	16 300 000	16 300 000
6	MEC des Femmes de Kébémer	Kébémer	15 300 000	1 600 000
7	RECEC	Rufisque	13 640 000	2 040 000
8	FAFS	Louga	16 360 000	14 940 000
9	Mutuelle des Femmes de Kolda	Kolda	13 248 000	-
10	MECARUL	Louga	12 000 000	2 850 000
11	ASACASE	Ziguinchor	19 920 000	3 000 000
12	MEC Takku L igguey	Sangalkam	11 500 000	3 000 000
TOTAL			**168 643 000**	**54 050 000**

De même, cela a contribué d'améliorer la bancarisation des zones rurales par l'ouverture de ces guichets, le renforcement de la mobilité par la mise à disposition des moyens de transport **(3 véhicules, 8 motos et 2 pirogues)** pour la densification de la clientèle et la sécurisation des opérations financières par la fourniture de matériels d'exploitation (**12 coffres, 10 ordinateurs, 13 détecteurs de faux billets**).

Tableau 3 : Niveau de réalisation physique des appuis organisationnels

Numéro	Structure	Réfection siège	Construction siège	Construction guichets	Autres
1	MEC Keur Ayib Ka	1	0	1	
2	MEC Foundiougne	1	0	0	1 pirogue
3	MEC Boustane Diaw	1	0	1	1 pirogue
4	MECAPP	0	0	3	1 véhicule
5	DJOMEC	0	1	3	1 véhicule
6	M.F.Kébémer	0	1	1	
7	FAFS	0	0	0	1 véhicule
8	MECARUL	1	1	0	
9	FADEC NJAMBUR	0	0	1	
10	M.F.Kolda	0	1	1	
11	RESEC	0	1	2	
12	MEC Sangalkam	0	0	2	
13	ASACASE	0	0	2	
TOTAL		4	5	17	

3.3. Exécution technique de la sous composante 2.2

3.3.1 Les opérateurs

3.3.1.1. Les OAMF première vague

La mise en œuvre de la sous composante 2.2 s'est effectuée avec la contractualisation de **six (6)** opérateurs d'appui à la microfinance en vue d'appuyer les communautés de base de développer activités génératrices de revenus. Durant la première phase, des opérateurs firmes avaient été recrutés pour accompagner les OCB dans tout le processus durant une période de 24 mois. Cela s'est traduit par des coûts moyens **2 384 815 FCFA** par village d'intervention, soit **99 367 FCFA** par jour d'intervention, ce qui a amené le projet à revoir sa stratégie d'appui aux communautés de base par le recrutement d'opérateurs individuels pour une période de 30 jours d'intervention par sous projet. Il faut noter que parmi les **6 OAMF**, deux (2) sont des ONG et quatre (4) sont des cabinets privés.

Tableau 3 : Liste des opérateurs première vague

DEPARTEMENT	NOMBRE DE VILLAGES/ QUARTIERS	NBRE EPB REALISEES	NOM DE L'OPERATEUR	COUT DE LA MISSION	COUT PAR VILLAGE	DUREE DE LA MISSION (en mois)
LOUGA	41	41	GAMMA	91 388 000	2 228 976	24
LINGUERE	39 + 7 quartiers	46	HODAR	107 117 500	2 137 451	24
FOUNDIOUGNE	47 + 4 quartiers	51	SEN INGENIERIE	109 010 000	1 852 086	24
KAFFRINE	46 + 7 quartiers	53	MSA	98 160 576	2 375 319	24
KOLDA	47	47	USU	111 640 000	3 553 882	24
VELINGARA	43	43	WINROCK	152 816 909	2 228 976	24
Total		**281**	**6 OAMF**	**670 132 985**	**2 328 641**	

3.3.1.2. Les OAMF de la deuxième vague

Tableau 4 : Liste des opérateurs deuxième vague

DEPARTEMENT	NBRE DSP REALISEES	NOM DE L'OPERATEUR	COUT DE LA MISSION EN FCFA	COUT PAR VILLAGE	DUREE DE LA MISSION (en jour)
KEBEMER	36	IBRAHIMA YADE	18 000 000	500 000	30
KEBEMER	24	CHEIKH FAYE	12 000 000	500 000	30
FATICK	35	MAMDAOU DAFFE	17 500 000	500 000	30
KAFFRINE	30	MALICK SOW	15 000 000	500 000	30
FATICK/DIOURBEL	15	CHEIKH A MBACKE	7 500 000	500 000	30
KOLDA	30	MAMADOU DAFFE	15 000 000	500 000	30
DAKAR	15	AISSATOU DIOP SAKHO	4 500 000	300 000	30

Pour mieux optimiser les ressources, le Projet a procédé au recrutement d'opérateurs individuels lors de la seconde phase de préparation des DSP pour appuyer les OCB dans la formulation des sous projets. Le coût moyen par sous projet est de **500 000 FCFA** pour **trente (30)** jours d'intervention, ce qui est largement inférieur au coût de la première phase qui représentait en moyenne **2 384 000 FCFA** soit une baisse des coûts d'intervention de **377%**.

3.3.2. Niveau d'exécution des sous projets

3.3.2.1 Etat des cinq premières régions

Tableau 5 : Situation globale des sous projets soumis par les OCB

CTE	Nombre de DSP Soumises	Nombre de DSP Classées A au CTE	Nombre DSP Approuvées Par le CAD	Nombre DSP financées	DSP en attente de financement	Résiliés	Rejetés
Louga	175	165	162	146	10	6	13
Kaolack	106	105	105	104	0	1	1
Fatick	136	122	122	114	0	8	14
Kolda	131	123	123	108		15	8
Dakar	29	29	29	0	29	0	0
Total	**577**	**544**	**541**	**472**	**39**	**30**	**36**

Au total, **577** demandes de sous projets ont été présentées par les communautés et **541 DSP** ont été approuvées avec **36 DSP** rejetées (33 par le CTE et 3 par le CAD) à cause d'une non-conformité par rapport aux critères de sélection et/ou d'évaluation. Parmi les **541 DSP** approuvées, **472** ont été effectivement financées, **30 DSP** résiliées pour défaut de mobilisation d'apport et **39 DSP** (10 de la région de Louga et 29 dans la région de Dakar) sont attente de financement et devraient être prises en charge par le nouveau programme.

Tableau 6 : Etat d'exécution des sous projets premières vagues

REGION	NBRE DE SP FINANCES	MONTANT SP	MONTANT AFDS	MONTANT DECAISSE	TAUX DE DECAISSEMENT	NBRE DE SP CLOTURES	% SP CLOTURES
LOUGA	86	392 716 319	349 596 659	334 764 771	96%	86	100%
KAOLACK	76	271 989 365	242 614 425	242 614 425	100%	76	100%
FATICK	66	250 740 475	225 665 603	225 651 298	100%	66	100%
KOLDA	85	381 764 011	343 587 317	318 139 024	93%	81	95%
TOTAL	**313**	**1 297 210 170**	**1 161 464 004**	**1 121 169 518**	**97%**	**309**	**99%**

Durant la première vague **332** SP ont été approuvés dont **313** ont été effectivement financés pour un montant total de **1 121 169 518 FCFA** et dix neuf (19) SP ont été résiliés faute d'apport. Sur les **313 SP** financés, **309** sous projets sont clôturés et **4** ont entamé le processus de clôture. Ces sous projets concernent surtout la zone de Vélingara. Au le niveau d'exécution financière, le taux global pour les 4 régions représente **97 %**. Les économies réalisées lors de l'exploitation des activités surtout dans la zone de Louga, ont contribué à assurer les activités sans nécessité pour les OCB de faire appel aux dernières tranches de financement. Par contre dans la région de Kolda, la rupture du contrat avec l'opérateur a retardé la mise en œuvre et le processus de demande de refinancement des dernières tranches. Le dispositif d'appui mis en place a permis de résorber le retard et renforcer le processus de clôturer des SP.

Tableau 7 : Etat d'avancement des Sous Projets deuxième vague

REGION	EN NOV 2005	NBRE DE SP FINANCES	COUT SP	MONTANT AFDS	MONTANT DECAISSE	TAUX DE DECAISSEMENT	NBRE DE SP CLOTURES
LOUGA	71	60	222 600 405	200 190 282	200 180 279	100%	60
KAOLACK	28	28	112 395 450	101 023 750	101 023 750	100%	28
FATICK	51	48	140 490 786	126 454 398	126 004 101	100%	48
KOLDA	30	23	59 710 105	53 875 911	53 785 908	89%	7
DAKAR	**22**						
TOTAL	**202**	**159**	**535 196 746**	**481 544 341**	**480 994 038**	**98%**	**143**

Durant cette seconde vague, **159** sous projets de la deuxième vague ont été effectivement financés avec un taux de décaissement de **98%** et un niveau d'achèvement de **90%.** Les sous projets de Kolda attendent le virement de leurs dernières tranches procéder à la clôture définitive. Dans **43** sous projets restants à financer, 29 SP de la région de Dakar et 10 SP de la région de Louga sont en attente de financement et quatre (4) sont résiliés faute d'apport.

3.3.2.2. Etat d'avancement des Sous Projets Ziguinchor

Avec la finalisation des EPB, 18 sous projets ont été priorisés et soumis par les OCB dans les trois départements dont 17 SP ont été approuvés et un SP est rejeté. Le niveau d'exécution financière est de 54 %. Treize (13) sous projets sont en cours de formulation.

Désignation	Nombre	Coût Total du Sous- Projet	Montant Total Subvention	Cumul virement	% virement
SP approuvés	17	56 225 950	50 603 332	28 715 821	54%

IV. ANALYSE DES PERFORMANCES DU PROJET

Pour l'ensemble des sous projets, le niveau de participation des populations est variable selon le mode de conduite et la cohésion sociale au sein des communautés concernées. Dans le cas de l'embouche, elle a été plus significative lorsque l'embouche a été conduite de manière individuelle.

4.1. Impact de l'appui aux SFD

L'impact de l'appui de l'AFDS aux SFD a été apprécié avec les indicateurs comme le niveau d'adhésion, la production moyenne mensuelle de crédits c'est à dire le nombre moyen et le montant moyen des crédits décaissés par mois, l'encours d'épargne. L'évolution de ces indicateurs pourrait traduire de façon pertinente le niveau d'accessibilité des communautés et groupes vulnérables aux services de micro finance. Pour les adhésions et l'encours d'épargne, l'évolution à analyser porte sur la période allant de la date d'ouverture, au niveau du SFD, des premiers comptes d'OCB partenaires de l'AFDS (date de référence) à la date de réalisation de l'étude. Pour le nombre et le montant des crédits décaissés,

4.1.1 Impact sur les produits et services offerts

L'intervention de l'AFDS a eu un impact sur les produits offerts à la clientèle. L'impact porte sur les crédits et s'est traduit par un enrichissement de la gamme et sur les conditions d'accès.

- **Au niveau de DJOMEC.** Cet impact s'est traduit par l'introduction d'un nouveau type de crédit et ceci pour le financement exclusif d'AGR. Ce type de crédit dénommé « crédit AFDS » a été conçu spécialement pour satisfaire les besoins de financement des personnes les plus vulnérables - hommes et femmes n'ayant pas la possibilité, le plus souvent, de remplir les conditions d'accès aux crédits habituellement proposés par ce SFD. Disposant de ressources suffisantes et gratuites de l'AFDS à travers les comptes ouverts par les OCB, ce SFD a défini des caractéristiques rendant le produit « crédit AFDS » très attractif.

  Le « crédit AFDS » est octroyé sans critère d'ancienneté, sans délai d'attente, sans apport, au taux d'intérêt de 1% par mois linéaire, sur une durée de 10 (dix) mois, un mode de remboursement adapté et un plafond de crédit fixé à 50 000 FCFA. Entre le 05/04/2004 et le 30/06/2005, le SFD a octroyé 2 588 crédits à des femmes et 505 crédits à des jeunes.

- **Au niveau de MECAPP.** L'apport est passé de 33% (avant AFDS) à 20% actuellement, l'ancienneté est passée de 4 mois à 2 mois, le plafond de crédit est passé de 1 000 000 à 10 000 000 FCFA.

  Pour les membres ressortissants de villages ciblés par l'AFDS, l'accès à des crédits de petits montants (inférieurs à 50 000 FCFA) peut se faire dès l'adhésion sans délai d'attente. De plus,

des entrepreneurs exécutant des marchés (la réalisation de micro-projets) de l'AFDS peuvent bénéficier de crédits pouvant aller jusqu'à 10 000 000 FCFA. Le remboursement de ces crédits se fait par prélèvement sur les paiements effectués par l'AFDS et virés dans les comptes domiciliés dans le SFD.

- **Au niveau de MEC FADEC « Ndiambour ».** L'impact a porté sur le relèvement du plafond pour tous les types de crédit et l'allongement de la durée du crédit d'investissement. Pour le « crédit élevage » et le « crédit commerce » le plafond est passé respectivement de 350 000 (avant AFDS) à 500 000 FCFA actuellement et de 500 000 à 1 000 000 FCFA. Pour le « crédit d'investissement », le plafond est passé de 1000 000 (avant AFDS) à 2 500 000 FCFA et la durée de 12 mois à 24 mois.

  Durant l'exercice en cours, 10 entrepreneurs ont déjà bénéficié de 72 022 960 FCFA et 7 maîtres-d'œuvre en charge de la réalisation de micro-projets financés par l'AFDS ont bénéficié de 4 080 000 FCFA. Le total de ces crédits octroyés à des entrepreneurs représente 14% de la production totale de crédits pour les dix premiers mois du présent exercice.

- **Au niveau de MEC Kébémer.** Le plafond du « crédit individuel » est passé de 300 000 (avant AFDS) à 1 200 000 FCFA actuellement et la durée maximum de ce crédit est passée de 12 mois à 18 mois. Pour le « crédit groupement », le plafond est passé de 1 000 000 à 1 200 000 FCFA.

4.1.2 Impact sur les performances des SFD sur l'épargne et le crédit

Les principales performances portent sur le nombre de membres, l'épargne et le crédit.

4.1.2.1 Evolution du nombre de bénéficiaires

Le nombre de membres. Le tableau ci-dessous indique une progression du nombre de membres en moyenne de 25%.

Tableau n° 8 : Tableau d'évolution du nombre de membres depuis le début de l'intervention de l'AFDS

Nom du SFD	Nombre de membres à atteindre dans le cadre du plan d'affaires	Nombre de membres actuels	Taux de croissance
MECAPP	1 887	2 607	38%
FADEC DJAMBOUR	1 111	2 223	100%
MEC KEBEMER	962	703	-27%
MEC TAKKU LIGUEY SANGALKAM	1 377	1 461	6%
MEC AYIP KA	484	773	60%
RECEC/RUFISQUE	252	1 222	385%
MECARUL	4 569	4 292	-6%
MEC BOUSTANE DIAW	1 385	1 321	-5%
MEC KOLDA	1 627	1 691	4%
MEC FOUNDIOUNGNE	418	969	132%
ASACASE	678	1 125	66%
TOTAUX	**14 750**	**18 387**	**25%**

De manière globale, nous avons une évolution positive de la croissance des membres des SFD avec le partenariat avec l'AFDS. Mais, les taux de croissance les plus faibles qui ont tardivement capté les ressources des OCB financés par l'AFDS (moins d'un an) : il s'agit de MECARUL, MEC Takku Ligguey de Sangalkam, MEC kébémer et GEC And Jef RECEC/Rufisque. Cependant, malgré ces faibles taux de réalisations, tous les quatre (4) ont bénéficié sans équivoque du partenariat avec l'AFDS qui a contribué pour beaucoup à l'accroissement très significatif de leurs membres.

Par contre, au niveau de DJOMEC, le nombre d'adhérents actuel est de **18 879** alors qu'au moment de la signature de l'accord en décembre 2003, il était de **1 887** membres soit une augmentation de **900 %**.

Quelques témoignages

A DJOMEC,
« le renforcement institutionnel permis par l'AFDS a amélioré l'image, a accru notre notoriété et a renforcé la confiance des populations sur l'institution et des autres partenaires institutionnels».

A MECAPP,
« notre notoriété s'est fortement améliorée par le fait d'être partenaire de l'AFDS et dans toutes ses zones d'intervention nous avons enregistré plus d'adhésions qu'avant ».

A MEC DEGGO Keur Ayip KA,
« les formations réalisées par l'AFDS au profit des OCB a éveillé les populations. Dans les zones où ces formations sont réalisées, la sensibilisation que nous effectuons est facilitée et a plus de retombées positives ».

A MEC FADEC,
« avec l'AFDS, la crédibilité de notre mutuelle a augmenté, l'image de la mutuelle s'est améliorée avec les aménagements permis par la subvention reçue, ce qui s'est traduit par une augmentation des adhésions ».

4.1.2.2. Evolution de l'épargne

L'impact de l'intervention de l'AFDS sera apprécié à partir de l'évolution de l'épargne globale de chaque SFD et le pourcentage de l'épargne des OCB dans cette épargne globale. De façon beaucoup plus précise, l'impact de l'intervention de l'AFDS peut être quantifié au niveau de chaque SFD à travers le pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n°9 : Tableau illustratif du pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne global

Nom du SFD	Prévision d'épargne dans le cadre du plan d'affaires	Encours d'épargne actuels	Taux de croissance
Mecapp	174 956 219	385 539 652	120%
Fadec djambour	137 898 358	377 581 683	174%
Mec kebemer	46 368 593	72 322 245	56%
Mec takku liguey sangalkam	100 355 455	125 830 000	25%
Mec ayip ka	22 555 120	59 460 025	164%
Recec/rufisque	21 115 914	42 250 161	100%
Mecarul	296 217 267	412 746 292	39%
Mec boustane diaw	10 237 085	41 045 895	301%
Mec kolda	125 149 528	54 086 984	-57%
Mec foundioungne	21 115 914	31 584 084	50%
Asacase	44 835 458	115 323 804	157%
TOTAUX	**1 000 804 911**	**1 717 770 825**	**72%**

Le pourcentage de l'épargne des OCB dans l'épargne globale au niveau des SFD est en moyenne 72% par rapport aux prévisions. L'importance de cette épargne des OCB s'explique par le délai de séjour des subventions virées par l'AFDS dans les comptes pouvant aller jusqu'à 6 (six) mois, mais aussi par la reconstitution par les OCB des subventions reçues dans le cadre du financement d'AGR. Seule la mutuelle des femmes de Kolda a réalisé un taux de croissance négatif avec un encours d'épargne de 54 086 984 FCFA vu la surestimation de ses capacités de collecte d'épargne à l'égard des OCB.

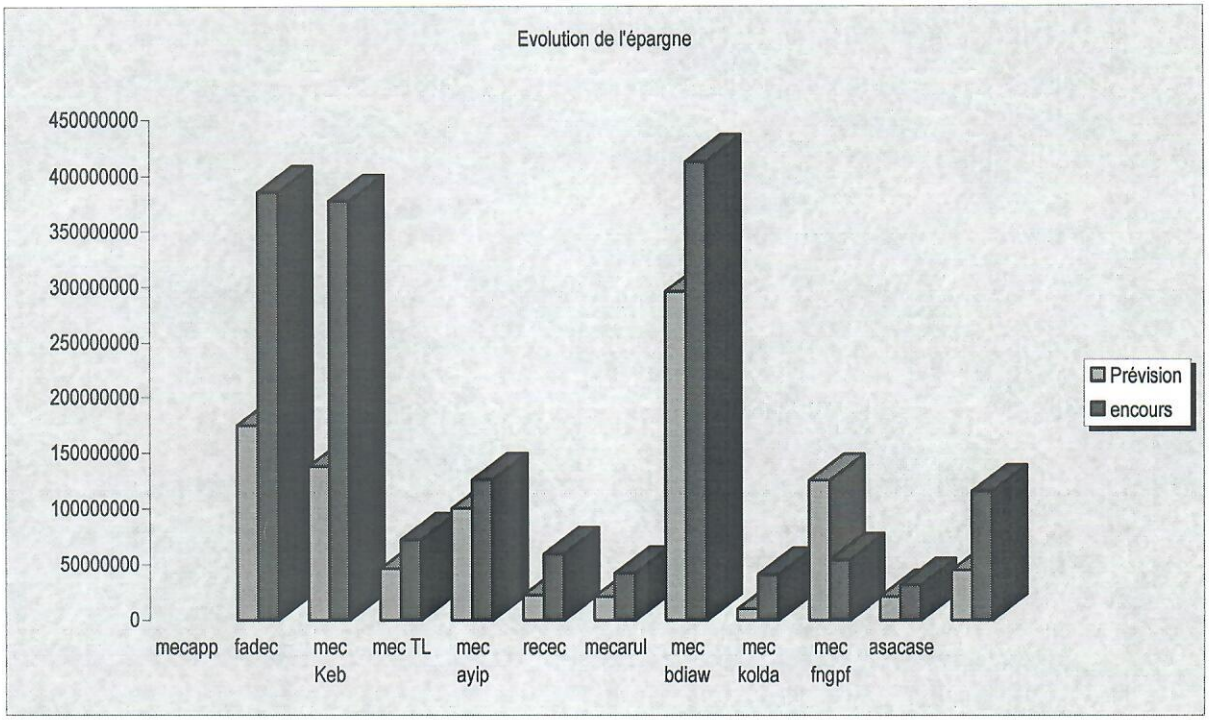

Au niveau de DJOMEC, en fin 2003 le volume de crédit était de **162 904 108 FCFA**, actuellement il a atteint **1 691 089 011 FCFA**. Avec une augmentation de 938 %, la mutuelle a pu faire face aux sollicitations des membres et étendre son expansion dans le département de Linguère.

4.1.2.3. Evolution du crédit

L'activité crédit de tous les SFD a connu un dynamisme réel depuis l'intervention de l'AFDS. Comme on l'a constaté avec les adhésions et l'épargne, ce dynamisme est plus noté dans les SFD dont le partenariat avec l'AFDS est plus ancien. Cette situation s'expliquerait entre autres par une meilleure adaptation des crédits aux besoins et capacités des emprunteurs comme déjà expliqué plus haut.

En terme de nombre de crédits et donc de bénéficiaires, la moyenne mensuelle connaît une évolution très significative depuis l'intervention de l'AFDS.

Tableau n° 10 Tableau d'évolution de la production de crédits par an

Nom du SFD	Volume de crédit s prévus dans le cadre du plan d'affaires	Volume de prêts accordés	Taux de croissance
Mecapp	147 161 099	249 558 297	70%
Fadec djambour	426 392 000	433 325 769	2%
Mec kebemer	83 742 213	90 082 210	8%
Mec takku liguey sangalkam	131 500 000	162 818 161	24%
Mec ayip ka	22 100 613	85 925 500	289%
Recec/rufisque	18 947 260	39 705 670	110%
Mecarul	263 075 000	759 565 974	189%
Mec boustane diaw	21 200 000	22 640 000	7%
Mec kolda	128 818 342	150 200 748	17%
Mec foundioungne	36 262 543	52 526 955	45%
Asacase	9 152 147	99 774 185	990%
TOTAUX	**1 288 351 217**	**2 146 123 469**	**67%**

Le volume de crédit a réellement augmenté avec un taux qui varie de **7% à 990%.** Cette tendance positive traduit le dynamisme des SFD à faciliter l'accès au crédit aux communautés pauvres. En plus, la mise en place de nouveaux produits, l'ouverture des comptes par les OCB et la création des guichets de proximité ont permis de mieux rapprocher les communautés des SFD.

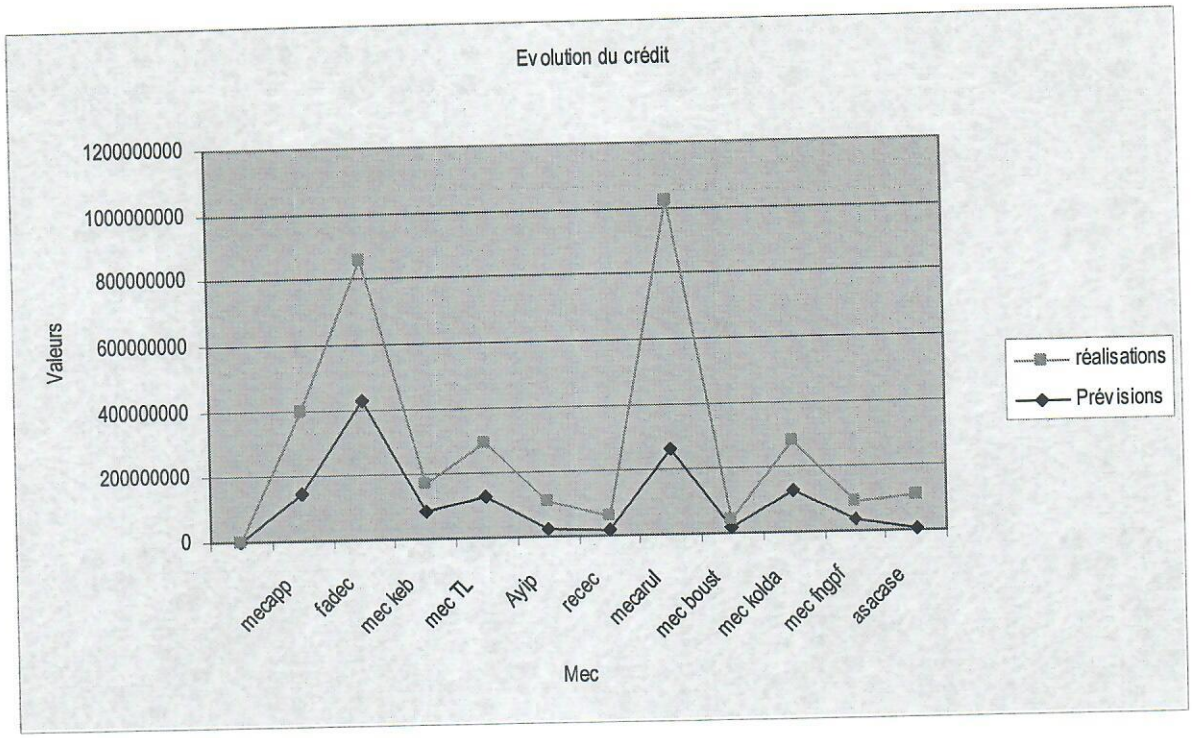

Cette tendance est déjà confirmée par DJOMEC qui a vu sa production de crédit augmenté de **556%** permettant aux femmes d'avoir accès à ses services et de consolider son portefeuille et mettant en place de nouveaux produits.

4.1.3 Impact sur l'accessibilité et la portée

L'accessibilité aux produits et services des SFD s'est bien améliorée depuis l'intervention de l'AFDS comme l'atteste l'évolution très positive du nombre d'adhérents, de l'épargne et du crédit. Au plan géographique, l'intervention de l'AFDS a permis la construction de guichets décentralisés rapprochant ainsi les points de services des populations cibles. De 10 (dix) points de service avant AFDS, ce nombre est passé à **24 dont 17 ont été financés par l'AFDS**. Les mutuelles : MEC FADEC, MECARUL, MECAPP et GEC And Jef ont ouvert chacun 2 (deux) nouveaux guichets dans des localités différentes ; DJOMEC en a ouvert 5 nouveaux dans 4 (quatre) localités différentes ; la MEC Kébémer a ouvert un guichet dans un village en plus de son siège..

Avec ces guichets décentralisés, la distance n'est plus un obstacle. Le cas le plus illustratif est celui de la MECAPP qui, en ouvrant un guichet à Sakal, évite à ses membres résidant dans la zone un déplacement de 120 km. En ouvrant un autre guichet à Gandé, les membres habitant cette zone n'ont plus besoin de faire 54 km de route. Ces guichets ont permis aux membres de pouvoir mieux utiliser les produits et services des SFD ; en outre, ils ne vont plus supporter des coûts de transport.

4.1.4. Les contraintes relevées

Les interventions de l'AFDS ont entraîné un développement considérable dans plus de la moitié des SFD constituant notre échantillon. L'AFDS a contribué à accroître de façon significative le nombre d'adhérents aux SFD et le niveau d'activités de ces SFD. Il y a cependant un certain nombre de risques à une telle croissance.

Tout d'abord, la durée de l'appui ne suffit pas pour mettre en place un accompagnement suffisant pour une bonne gestion de la croissance des SFD. Le développement fulgurant du niveau d'activités

a entraîné un volume de travail nécessitant des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires que la majorité des SFD ne peuvent pas encore prendre en charge. De même, la forte proportion de l'épargne des OCB dans l'épargne globale constitue un risque potentiel qui pourrait aboutir à une crise d'illiquidité si cette épargne venait à être brusquement retirée. Les nouveaux produits proposés doivent être accompagnés par des ressources stables. Il est bien évident que sans les ressources de l'AFDS mises en place, ce SFD ne serait pas en mesure d'octroyer de tels crédits sans compromettre sa viabilité.

4.2. Impact sur le renforcement de la dynamique communautaire et du capital social

Les OCB bénéficiaires relèvent une différence significative entre processus de planification des sous projets par l'AFDS et les projets précédents. L'AFDS a privilégié le renforcement des capacités à travers les différentes formations (FGB et formations spécifiques) qui ont accompagné les sous projets, notamment (formation en dynamique organisationnelle, formation en gestion de base et marketing, formation en embouche, formation des meuniers, formation en gestion de stock, formation en passation de marché, formation en planification, etc.). La mise en place des organes de gestion CGSP, commissions d'achat et vente et CASF constitue une innovation majeure de l'AFDS dans la conduite de projets de lutte contre la pauvreté.

Grâce à l'AFDS, les prises de décisions au niveau communautaire a été démocratisée. Ce qui a permis aux femmes et aux jeunes longtemps confinés aux seconds rôles de prendre conscience de leurs capacités à participer activement aux prises de décisions. Aujourd'hui, les femmes des villages/quartiers occupent des postes de responsabilités dans les organes de gestion des SP. Soixante quinze pour cent (**75 %**) des postes de trésorier sont occupés par des femmes en lieu.

De même, les formations techniques constituent un premier de niveau de maîtrise des sous projets et participent de effective à la pérennisation des activités. Avec le Projet, les populations ont également appris à gérer les ressources allouer par un projet mais au delà à gérer leurs propres ressources individuellement. En outre, les formations participent à la pérennisation des sous projets.

De ce point de vue, le trésorier de la Fédération des producteurs de maïs de la communauté rurale de Keur Samba Guèye mentionne : « L'AFDS nous a appris à pêcher avec toutes les formations dont nous avons bénéficié. Ces formations sont plus importantes que le financement car le savoir est intarissable contrairement à l'argent ».

4.3. Impact sur la responsabilisation financière des communautés

Les fonds injectés dans les comptes des OCB via les institutions de microfinance contribuent l'implication des populations dans la gestion directe de ces fonds. Ce qui est perçu comme une innovation qui a permis un accès collectif aux services de micro finance. Les populations reconnaissent n'avoir jamais manipulé autant d'argent, ce qui pose le problème d'accompagnement en matière de gestion de ces fonds. Rien que pour les sous projets, plus de **1,5 milliards** ont été virés dans les comptes des OCB en milieu rural, ce qui constitue ainsi un enjeu stratégique et financier pour les populations d'un même village mais également pour celles des villages voisins. Cela a contribué à la consolidation et/ou la création d'un tissu économique en milieu rural qui permet non seulement l'intégration des populations pauvres dans le processus économique, mais favorise la création de richesses.

Pour les villages voisins, les changements observés dans l'environnement des bénéficiaires les incitent à la recherche de partenariat avec des projets dont l'AFDS est le type recherché.

Un autre aspect non moins important de l'enjeu financier, c'est l'accès aux institutions de microfinance dans certains villages bénéficiaires, mais aussi l'amélioration des revenus des populations à travers la rémunération des ouvriers, des bergers et gardiens voire des familles ayant conduit les opérations d'embouche. Cet accès a permis dans certains cas de libérer les OCB des crédits usuraires consentis par des tiers, ce qui permet une réduction du coût du crédit.

4.4. Impact sur la création de richesse

L'impact du PFDS sur l'axe « Création de richesses » est mesuré sur la base des indicateurs suivants :

(i) la cohérence entre ses interventions portant sur les activités génératrices de revenus et les orientations retenues par le DSRP ;
(ii) la proportion de ses ressources financières affectées aux actions de création de richesses, au regard du bilan dressé par le rapport d'avancement 2004 du DSRP ;
(iii) le montant de la subvention par individu ;
(iv) le taux du nombre de bénéficiaires par rapport à la population globale des CR concernées ;

Les orientations du DSRP pour la création de richesses dans le monde rurale sont axées autour du développement agricole et rural. L'agriculture est ainsi considérée comme le pilier principal de l'axe création de richesses.

Tableau 11 : Répartition des financements par secteur

Secteur	Nombre	Coût Total du Sous- Projet	Montant Total Subvention	Capital roulant / Patrimoine*	Montant dans le compte courant (au 30/04/06)	Montant dans le compte d'épargne (au 30/04/06)	Clôturés
Elevage	216	875 086 326	784 673 657	761 199 449	219 924 763	9 646 050	205
Agriculture	48	197 409 389	177 828 783	170 794 616	17 668 237	1 081 100	45
Commerce	132	472 516 566	422 894 320	416 157 870	110 671 769	8 731 720	127
Transformation de produits	62	235 925 186	211 336 636	208 186 674	30 588 235	7 471 957	61
Artisanat	3	9 619 918	8 617 938	8 617 938	436 638	331 100	3
Couture Teinture	3	11 466 080	10 311 905	10 311 903	470 447	103 000	3
Pêche	2	10 715 000	9 643 500	9 643 500	3 043 785	-	2
Transport	2	8 963 982	8 067 584	7 617 584	398 434	269 000	2
Cyber	3	8 352 000	7 516 800	7 516 800	1 380 612	-	3
Restaurant	1	2 352 469	2 117 222	2 117 222	4 454	23 000	1
Total	**472**	**1 832 406 916**	**1 643 008 345**	**1 602 163 556**	**379 760 089**	**27 364 927**	**452**

LE SOUS PROJET DE GUIDICK : UN EXEMPLE ACHEVE D'INITIATIVE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE PAR LES AGR

Le village de Guidick se trouve sur la rive gauche du Lac de Guiers dans la communauté rurale de Syer Arrondissement de Keur Momar Sarr Région de Louga. L'activité de pêche continentale y est une tradition ancrée dans le village mais les aptitudes locales des résidents n'avaient pu exploité de manière optimale à cause de l'insuffisance des moyens de travail

Le village ne disposait que de 7 pirogues dont seulement 5 fonctionnelles. Les pêcheurs du village se relayaient sur le matériel existant et il arrivait que certains ne puissent pas exercer leur activité à cause de l'insuffisance des embarcations.

Par ailleurs, les prises pouvaient pourrir sur la berge à cause entre autres des difficultés de commercialisation. En outre, seules quelques femmes du village, en particulier les épouses des propriétaires des pirogues pouvaient mener des activités de post capture : micromaréyage, salage, fumage de poisson.

Pour faire face à cette situation, la plupart des jeunes de ce village de plus de 300 carrés avaient fait le pari de l'exode rural en exerçant des activités d'ouvriers agricoles dans les Niayes ou exerçant des petits boulots dans les centres urbains de Richard Toll ; Saint louis, Louga ; Dakar.

C'est dans ce contexte que le PDFS est intervenu dans la localité. La venue de l'AFDS a été salvatrice. Le sous projet de pêche continentale de 5 533 000 FCFA a permis d'accroître considérablement le parc piroguier. De sept unités, le parc piroguier est passé aujourd'hui à 22 pirogues dont les 7 directement acquises grâce au financement et les 8 autres grâce aux effets induits du sous projets. Tous les pêcheurs du village peuvent convenablement mener leurs activités et du matériel de pêche plus performant a été remis à ceux qui disposaient déjà de pirogues. L'écoulement est devenu beaucoup plus facile ; un camion frigorifique passe toutes les 48 heures pour récupérer les mises à terre qui sont conservées dans des caisses isothermes mises à la disposition des producteurs.

Situation des mises à terre avant et après la mise en œuvre du projet

	Situation Avant Projet	Situation Après Projet
Mises à Terre	196 724	205 948
Mareyage	144 505	135 507
Consommation Locale	11 995	14 920
Transformation	40 227	45 521
Valeur Commerciale	78915930 Francs CFA	80174767 Francs CFA

Source : Centre des Pêches de Guidick

Toutes les femmes du village pratiquent dorénavant l'activité post capture. Grâce à un système de crédit revolving de 50 000 FCFA/femme pour un taux d' intérêt ;10% durée de remboursement : 3 mois, 56 femmes ont déjà accès à un financement pour mener une activité. Le Crédit en est à sa troisième rotation et à terme toutes les femmes du village seront touchées. Le nombre de mises à terre a considérablement augmenté. Le tableau comparatif des mises à terre avant et après le financement de l'AFDS donne les résultats suivants :
Après 10 mois d'activités, le sous projet présente un solde créditeur de 2 552 925 F CFA au niveau de la MECAPP.

Les populations du village ont amélioré leurs conditions d'existence. Les femmes bénéficiaires du crédit ont après amortissement total de l'emprunt dégagé des revenus nets de 25 000 à 30 000 F CFA. Ces revenus ont servi pour parties dans l'acquisition de meubles de chambre, d'achats d'habits et de consolidation de leurs activités. Toutes les femmes bénéficiaires du crédit ont couvert des comptes au niveau du SFD MECAPP de Keur Momar Sarr.

Le projet de Guiduick a suscité l'émulation et tous les autres villages riverains du Lac de Guiers voudraient profiter d'un projet pareil d'après Gormack Dème Chef du Centre des Pêches de Guidick.

L'impact du PFDS dans la création de richesses selon le rapport de l'évaluation d'impact du PFDS à travers les stratégiques des PLD peut être ainsi résumée :

(i) ses interventions en matière de création de richesses sont en parfaite cohérence avec les orientations du DSRP : les réalisations sont axées sur le développement agricole et rural avec l'agriculture comme pilier principal ; la proportion, en valeur relative, de son financement consacrée à la création de richesses est située dans le même sillage que celle des ressources internes de l'Etat allouées au même chapitre dans le cadre de la SRP au titre de l'année 2004 ;
(ii) la subvention par individu représente 19.152FCFA, et
(iii) le rapport population bénéficiaire et population totale des CR est de 17,25%

4.5. Impact sur la satisfaction des besoins de base

L'alimentation constitue le premier domaine d'utilisation des revenus tirés des sous projets agricoles mais à ce niveau il s'agit moins d'une amélioration quantitative que qualitative. En effet, les revenus tirés des parcelles individuelles de maïs ou de plantes maraîchères sont utilisés pour l'achat d'autres denrées: oignon, légumes feuilles gombo, pâte d'arachide, etc.

Par ailleurs, les bénéficiaires, en majorité les femmes affirment avoir acheté pour les besoins de la famille des consommables tels que le pétrole, le savon et des fournitures scolaires pour leurs enfants.

A Saré Kanta, dans la communauté rurale Saré Bidji, la présidente de l'OCB témoigne : « Chaque femme de l'OCB a pu en tirer des revenus pour soutenir son mari dans les besoins du foyer ». Ce qui a été confirmé par un homme du village de Thietty : « Nous n'avons plus de soucis en matière de menues dépenses, nous pensons plutôt chercher des secondes épouses d'autant que nos femmes sont occupées avec les activités du jardin».

Le même témoignage a été fait par les membres de l'OCB « Bok Jom » de Gasset dans le département de Linguère : « Les bénéfices tirés de notre jardin maraîcher nous ont permis de mettre en place un système tournant de prêt au profit des femmes membres de l'OCB . Celles-ci peuvent ainsi faire du petit commerce pour améliorer leurs revenus ».

4.6. Impact sur le partenariat

Dans ce domaine, du fait de la diversité des sous projets, l'AFDS, à travers sa composante « Accès à la Micro finance », a favorisé la mise en place d'un cadre institutionnel de partenariat pluraliste où figurent les autorités administratives et les collectivités locales, les services techniques déconcentrés de l'Etat et les structures financières décentralisées.

Le projet a ainsi suscité des espaces de concertation afin de mieux harmoniser les actions à entreprendre et pour éventuellement mettre en œuvre des volets spécifiques. Ces actions entrent dans le cadre d'une prise en charge globale des préoccupations des communautés pour le renforcement et la pérennisation des activités génératrices de revenus. Aussi, différentes structures et services de par leur implication sont elles à même d'apprécier la pertinence et les impacts des sous projets AGR financés par l'AFDS.

La démarche du projet a favorisé le renforcement des liens entre les villages, les conseils ruraux, et les OCB porteuses de sous projets agricoles. Ce partenariat a facilité la mise en place d'un tissu relationnel dense, varié et multiforme.

Le projet a également mis en place un réseau de partenariat avec les services techniques déconcentrés de l'Etat à travers les CRD (Comité régional de développement) et le CTE (Comité technique d'évaluation). Cette collaboration qui est appréciée par les services techniques régionaux (DRDR, CERP, etc.). Le Directeur de la Direction Régionale du Développement Rural (DRDR) de Kolda affirme : « Les actions menées dans le cadre des AGR financées par l'AFDS sont pertinentes et coïncident avec la politique de l'Etat en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté. La stratégie adoptée est bonne car les choix opérés ne sont pas imposés, ils viennent de la base. Cependant le partenariat devrait être renforcé et plus structuré avec une implication plus poussée des services dans tout le processus».

4.7. Impact sur la durabilité et la pérennisation des sous projets

4.7.1. Mise en place d'une fédération des producteurs de maïs dans la région de Fatick

Pour mieux gérer leur activité et développer une approche filière, quatorze (14) OCB qui ont reçus les premiers financements de l'AFDS dans la région de Fatick ont mis en place la fédération des producteurs de maïs. La création de la fédération est permis de faciliter la coordination des activités

liées aux sous projets et représente également une caution morale pour l'ensemble des OCB financées, ce qui favorise l'accès au crédit dans la mutuelle de la localité. La fédération a développée par un partenariat avec un opérateur privé spécialisé dans la distribution des intrants SEDAPE. De même, un partenariat a été développé entre l'opérateur privé sélectionné par l'Etat pour contribuer à la reconstitution du capital semencier en maïs.

4.7.2. Mise en place d'une fédération des emboucheurs de la région de Kaolack

Le secteur de l'élevage occupe une place importe dans le financement des dans la région de Kaolack avec un volume de financement de 169 936 336 FCFA pour 48 OCB bénéficiaires. Avec les appuis de l'AFDS et du PAPEL, les éleveurs ont décidé de mettre en place une fédération en depuis 2004 à l'instar de la fédération des producteurs de maïs de Fatick pour peser sur la filière embouche. La mise en réseau contribue de manière durable les activités d'embouche dans la région et les objectifs poursuivis par la fédération sont :

- Mettre en place un cadre favorisant la pérennisation des activités d'embouche par l'organisation et la responsabilisation des acteurs ;
- Harmoniser les bonnes pratiques en matière d'embouche et favoriser la création de marchés à bétail en vue de faciliter l'écoulement des productions ;
- Identifier les contraintes et opportunités sur la filière embouche ;
- Réorganiser le secteur de l'élevage au niveau local afin de peser fortement sur la filière ;
- Renforcer les capacités d'organisation des Organisations Communautaires de Base.

Les fédérations de producteurs de maïs et des emboucheurs sont en train d'établir des relations de partenariat en vue de permettre de faciliter l'approvisionnement en aliment de bétail pour les emboucheurs et créer des débouchés pour les produits dérivés du maïs.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les cinq années de mise en œuvre du projet fonds de développement social dans nous a permis de tirer un certain nombre d'enseignement à capitaliser pour la réussite de tout projet de lutte contre la pauvreté. Pour chacune des composantes du projet ces leçons sont les suivantes :

- **L'appui aux SFD dans la préparation des plans d'affaires est une condition nécessaire pour l'atteinte des objectifs.** En effet, la plupart de ces institutions présentaient au départ un catalogue de besoins et le fait de les former avec l'appui d'un spécialiste dans l'élaboration de plans d'affaires a constitué non seulement un premier niveau d'appui que fortement apprécié mais permet a aussi permis aux dirigeants de ces structures, d'établir de plans de développement cohérents susceptibles d'être appuyés par d'autres partenaires. Ce processus est absolument indispensable à la survie de toutes les organisations, puisqu'il leur permet de s'adapter à un environnement en perpétuelle évolution et conduit les IMF sur le chemin de la pérennité. C'est pourquoi, l'appui à l'élaboration de plans d'affaires par le biais de la formation a constitué un acte majeur dans le processus d'appui aux SFD. En dehors du programme PFDS, les institutions disposent d'un document d'aide à la décision et surtout de recherche de partenariat.
- **La mise en place des fédérations a joué un rôle catalyseur des initiatives communautaires.** En plus de l'effet de synergie entre OCB exploitant des sous projets de même nature permet de développer une synergie entre les différentes OCB, elle a permis de capitaliser sur les bonnes pratiques, mieux gérer certains risques (maladies..) et facilite la mise en place de l'approche filière.

- **L'implication des SFD dans le processus d'information, de mobilisation des apports et de reconstitution de la subvention s'est révélée efficace pour pérenniser les activités des communautés.** Le partenariat avec les SFD a permis de relancer les activités de suivi sur le terrain avec la fin du contrat de l'opérateur. Leur présence sur le terrain rappelle aux OCB qu'elles continuent à développer leur activité et surtout leur partenariat avec la SFD favorise l'accès à de nouvelles ressources financières. Les lignes de crédit obtenues par des institutions comme Djomec ont permis de financer les membres des OCB, ce qui un excellent moyen de renforcer ces OCB et de pérenniser leurs activités. Au niveau de la Communauté Rurale de Keur Samba Gueye, la mutuelle de Keur Ayib KA est très impliquée dans la récupération de la subvention de la fédération des éleveurs. En plus, les producteurs ont eu l'avantage de contractualiser avec un opérateur privé qui compte acheter toute la production de maïs et la SFD est chargée de récupérer les versements et de créditer les comptes des OCB.
- **Le financement des sous projets des OCB a incontestablement** renforcé le secteur de la micro finance. Pour la seule Composante 2, plus de **1,5 milliards** de financement pour les sous projets ont été virés dans les SFD. Ces transferts de fonds ont contribué à renforcer ces institutions, à développer la confiance entre les SFD et les communautés de base et raffermir les liens entre les banques et les SFD. Mieux ces virements ont permis ont permis de faire face à des crédits très court terme.
- **Le partenariat avec d'autres structures** renforce les actions du projet sur le terrain. En effet, la signature de la convention entre l'ANCAR et l'AFDS en décembre 2004 a été un excellent moyen d'assurer le suivi auprès des communautés. Ce partenariat a été surtout opérationnalisé dans la région de Louga où l'ANCAR est chargée d'assurer le suivi technique des sous projets à travers un accord de partenariat signé entre les deux antennes régionales et les OCB. Cet appui contribue au suivi et à la durabilité des projets. Le suivi technique est assuré par l'ANCAR et veille aussi sur la gestion des financières en collaboration avec la mutuelle DJOMEC. Au niveau de la région de Dakar, l'ANCAR a appuyé les OCB dans la formulation de quinze (15) sous projets et il est envisagé de reconduire le même schéma de partenariat qu'à Louga pour la mise en œuvre et le suivi des sous projets.